



C.C.A.S. de SENS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 AVRIL 2025**

Délibérations

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du VINGT QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Budget Principal – Adoption du
Compte Financier Unique 2024

N° 2025 / 09

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 7

- Présents : 7
- Absents : 4
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

18 avril 2025

Publié le : 28 AVR. 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Monsieur Charles-
Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas PICHARD, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Aline Rose KPAKPA, Madame
Josiane SARRAZIN, membres.

Vu les articles L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et
comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux
métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Le CFU (Compte Financier Unique) vise à fournir une information plus
simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.
Les opérations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi
rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein
d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un
travail collaboratif et concerté du C.C.A.S et du comptable public dans un
double objectif de simplification des procédures et de la fiabilisation de la
qualité des comptes.

Le CFU 2024 soumis à l'approbation des membres du Conseil s'élève à 1
953 699,48 € en recettes (1 803 925,77 € en fonctionnement et 149 773,71
€ en investissement) et à 1 786 731,12 € en dépenses (1 771 938,50 € en
fonctionnement et 14 792,62 en investissement).

Il fait apparaître un résultat global de clôture de 168 968,36 € qui s'établit
comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats
antérieurs : 31 987,27 €
- Résultat de la section d'investissement, y compris résultats
antérieurs : 134 981,09 € mais hors restes à réaliser d'un montant
de 14 933,68

Les crédits ouverts et les réalisations sont présentés ci-après par sections et par chapitres budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	240 670	222 920,22
012	Frais de personnel	1 363 100	1 351 980,60
65	Autres charges de gestion courante	152 809,80	149 905,49
68	Dotations aux provisions	1 250	1 228,07
Total opérations réelles		1 757 829,80	1 726 034,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 930	45 904,12
Total opérations d'ordre		45 930	45 904,12
Total des dépenses de fonctionnement		1 803 759,80	1 771 938,50

Recettes

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuation de charges	20 300	18 880,31
70	Produits des services, domaines	35 200	34 640,54
74	Dotations, subventions et participations	1 617 750	1 609 093,56
75	Autres produits de gestion courante	31 000	41 801,56
77	Produits exceptionnels	2 400	2 400
Total opérations réelles		1 706 650	1 706 815,97
Total des recettes de fonctionnement		1 706 650	1 706 815,97
Résultat antérieur reporté		97 109,80	97 109,80
Total		1 803 759,80	1 803 925,77

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
21	Immobilisations corporelles	146 708,85	14 492,62
27	Autres immobilisations financières	3 000	300
Total opérations réelles		149 708,85	14 792,62
Total des dépenses d'investissement		149 708,85	14 792,62

Recettes

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
27	Autres immobilisations financières	1 000	1 051,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500	5 539,45
Total opérations réelles		6 500	6 590,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 930	45 904,12
Total opérations d'ordre		45 930	45 904,12
Total des recettes d'investissement		52 430	52 494,86
Résultat antérieur reporté		97 278,85	97 278,85
Total		149 708,85	149 773,68

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

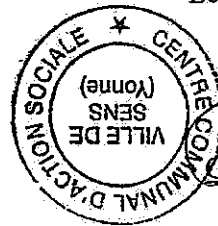
ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_09-BF

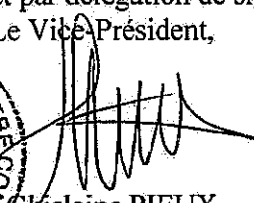
SLO

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le
Compte Financier Unique du Budget principal du C.C.A.S.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,




Ghislaine PIEUX

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du VINGT QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Budget Annexe de la Réussite
éducative – Adoption du
Compte Financier Unique 2024

N° 2025 / 10

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 7

- Présents : 7
- Absents : 4
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

18 avril 2025

Publié le : 28 AVR. 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Monsieur Charles-
Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas PICHARD, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Aline Rose KPAKPA, Madame
Josiane SARRAZIN, membres.

Vu les articles L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et
comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux
métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Le CFU (Compte Financier Unique) vise à fournir une information plus
simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.
Les opérations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi
rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein
d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un
travail collaboratif et concerté du C.C.A.S et du comptable public dans un
double objectif de simplification des procédures et de la fiabilisation de la
qualité des comptes.

Le CFU 2024 soumis à l'approbation des membres du Conseil s'élève à
193 548,93 € en recettes (176 551,01 € en fonctionnement et 16 997,92 €
en investissement) et à 173 808,66 € en dépenses (173 808,66 € en
fonctionnement et aucune dépense en investissement).

Il fait apparaître un résultat global de clôture de 19 740,27 € qui s'établit
comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats
antérieurs : 2 742,35 €
- Résultat de la section d'investissement, y compris résultats
antérieurs : 16 997,92 €

Les crédits ouverts et les réalisations sont présentés ci-après par sections et par chapitres budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	18 283,96	18 198,40
012	Frais de personnel	149 600	147 119,09
65	Autres charges de gestion courante	1 750	1 720,37
Total opérations réelles		169 633,96	167 037,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800	6 770,80
Total opérations d'ordre		6 800	6 770,80
Total des dépenses de fonctionnement		176 433,96	173 808,66

Recettes

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
74	Dotations, subventions et participations	138 650	138 650
75	Autres produits de gestion courante	1 710	1 827,05
Total opérations réelles		140 360	140 477,05
Total des recettes de fonctionnement		140 360	140 477,05
Résultat antérieur reporté		36 073,96	36 073,96
Total		176 433,96	176 551,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
21	Immobilisations corporelles	17 009,24	0
Total opérations réelles		17 009,24	0
Total des dépenses d'investissement		17 009,24	0

Recettes

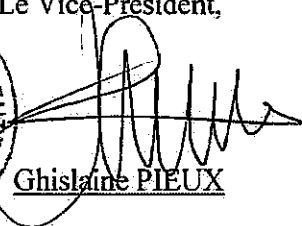
Chap.	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	500	522,83
Total opérations réelles		500	522,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800	6 770,80
Total opérations d'ordre		6 800	6 770,80
Total des recettes d'investissement		7 300	7 293,63
Résultat antérieur reporté		9 704,29	9 704,29
Total		17 004,29	16 997,82

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le
Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe de la Réussite éducative

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,




Ghislaine PIEUX

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du VINGT QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Budget Annexe de la Réussite
éducative – Décision
Modificative N°1

N° 2025 / 11

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 7

- Présents : 7
- Absents : 4
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

18 avril 2025

Publié le : 28 AVR. 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Monsieur Charles-
Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas PICHARD, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Aline Rose KPAKPA, Madame
Josiane SARRAZIN, membres.

Afin notamment de répondre au souhait de l'Etat, émis lors du comité de pilotage du Programme de Réussite éducative, qui recommandait une réduction des actions d'aide à la scolarité afin d'augmenter les crédits des axes Soins et Culture, les membres du Conseil votent à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	3 350€
428/60623 - Alimentation	50 €
428/60632 – Fournitures de petit équipement	400 €
428/61358 – Location de biens mobilier	100 €
428/6188 – Autres frais divers	200 €
428/62261 – Honoraires médicaux et paramédicaux	-3 900 €
428/62268 – Autres honoraires	6500 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	-4 000 €
020/64131 – Rémunération principale	-4 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	300 €
428/65132 – Prix	300 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre, de transferts entre sections	350 €
428/6811 – Dotations aux amortissements	350 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	350 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	350 €
428/21848 – Autre matériel de bureau et mobilier	350 €
Recettes	350 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre, de transferts entre sections	350 €
428/281848 – Autres matériel de bureau et mobilier	350 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

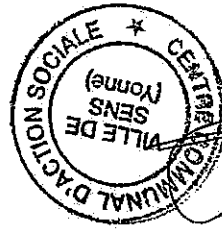
Publié le

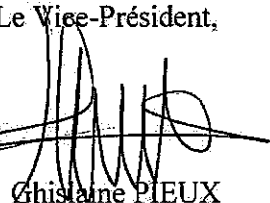
ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_11-BF

SLO

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,




Ghislaine PIEUX

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du VINGT QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Budget Principal – Subventions
aux associations à caractère
social

N° 2025 / 12

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 7

- Présents : 7
- Absents : 4
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

18 avril 2025

Publié le : 28 AVR. 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Monsieur Charles-
Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas PICHARD, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Aline Rose KPAKPA, Madame
Josiane SARRAZIN, membres.

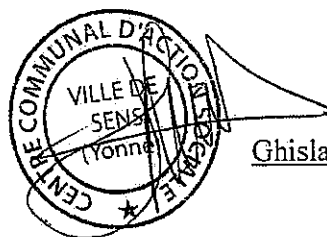
Comme chaque année, le C.C.A.S. a reçu des demandes de subventions
adressées par diverses associations à caractère social.
Ces demandes ont été listées dans un tableau remis à chaque membre.

Les dossiers de demande ont été examinées cas par cas et le vote des
membres du Conseil, ainsi que leurs observations, ont été reportés au
tableau.

Le montant global des subventions attribuées à l'unanimité au cours de la
séance s'élève à 22 100 €.
Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65748 ' Subventions de
fonctionnement aux autres personnes de droit privé' du budget 2025

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,



Ghislaine PIEUX

Séance du Conseil d'Administration du 24 avril 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_12-DE

SLO

DOMAINES	ASSOCIATIONS	OBSERVATIONS	SUBVENTIONS SOLICITÉES POUR 2025	SUBVENTIONS VOTÉES
AIDES ET ACTIONS SOCIALES				
	A.F.A.P.A. (Accueil des Familles en Attente de Parloir)		300 €	250 €
	Centre Bénévolat Yonne (Ex France bénévolat Yonne)		1 000 €	400 €
	Entraide Protestante de Sens et environs		900 €	900 €
	Familygest		800 €	800 €
	Les Restaurants du Cœur		3 000 €	1 500 €
	Magali		8 000 €	8 000 €
	Secours Catholique		3 500 €	3 000 €
DÉFENSE DES USAGERS				
	ADAVIRS	Demande de subvention de fonctionnement	5 000 €	4 000 €
		Demande de subvention exceptionnelle pour reconstitution des fonds propres de l'association	5 000 €	
	Amicale CNL des locataires du Sénonais		1 000 €	
	ASSECO - CFDT		600 €	

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_12-DE

DOMAINES	ASSOCIATIONS	OBSERVATIONS	SUBVENTIONS SOLICITÉES POUR 2025	SUBVENTIONS VOTÉES
SANTÉ, HANDICAP				
	Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Sénonais		350 €	300 €
	ASP du Sénonais (Association pour le Développement des Soins Palliatifs)		700 €	650 €
	France ADOT		200 €	Décision reportée
	Kiosque à Musique		500 €	500 €
	Sans Kilo - Les Sleeves	Décision reportée dans l'attente de la fourniture du compte de résultat 2024	3 000 €	Décision reportée
	VMEH (visite des malades dans les établissements hospitaliers)	Décision reportée dans l'attente de la fourniture du compte de résultat 2024	900 €	Décision reportée
TROISIEME ÂGE				
	Association Départementale des Conjointes Survivants de l'Yonne (ADCSY)	Décision reportée dans l'attente de la fourniture du compte de résultat 2024	150 €	Décision reportée
	France Alzheimer 89		700 €	500 €
ESPACES DE RENCONTRE ET MEDIATION FAMILIALE				
	Association La Parenthèse	Décision reportée dans l'attente d'informations complémentaires	150 €	Décision reportée
	Maison de la famille au pays de Fontainebleau	Décision reportée dans l'attente d'informations complémentaires	1 200 €	Décision reportée

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28/04/2025



ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_12-DE

DOMAINES	ASSOCIATIONS	OBSERVATIONS	SUBVENTIONS SOLICITÉES POUR 2025	SUBVENTIONS VOTÉES
NOUVELLES DEMANDES				
	Les PEP CBFC Délégation de l'Yonne		Non chiffrée	Rejet
	IME du MAIL		Non chiffrée	Rejet
	ADMIR		Non chiffrée	Rejet
	UNA du Gatinais		Non chiffrée	Rejet
TOTAL				22 100 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
 Reçu en préfecture le 28/04/2025
 Publié le 28/04/2025
 ID : 089-268903879-20250424-DEL_2025_12-DE

SLO

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du VINGT QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Vote du tarif « Invité » du banquet des Aînés du 14 juillet 2025

N° 2025 / 13

Nombre de Membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 7

- Présents : 7
- Absents : 4
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

18 avril 2025

Publié le : 28 AVR. 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas PICHARD, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Aline Rose KPAKPA, Madame Josiane SARRAZIN, membres.

L'âge requis pour bénéficier du repas du 14 juillet offert aux aînés sénouais est fixé à 70 ans.

Toutefois, il est indispensable de permettre aux conjoints ou aux aidants accompagnants, ne remplissant pas cette condition d'âge, de bénéficier également de ce repas servi à la Salle des fêtes.

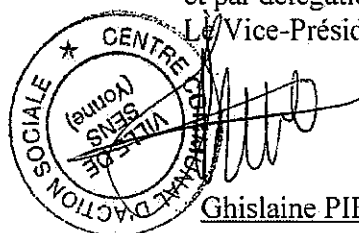
C'est pourquoi, depuis 2016 un tarif "Invité" est fixé chaque année afin de prévoir l'accompagnement des bénéficiaires à un moindre coût.

Pour mémoire le tarif "Invité" 2024 avait été fixé à 20 €, soit une augmentation de 2 € du tarif 2023 afin de tenir compte de l'augmentation de la facturation par le prestataire au C.C.A.S. qui passait de 36 € à 39,20 € par repas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de maintenir le tarif « Invité » du banquet des aînés du 14 juillet à 20 € pour 2025.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,


Ghislaine PIEUX